

Plateforme “IDA18 Scale-Up Facility”

L'ADI a établi une plateforme « Scale-Up Facility » (SUF) à hauteur de USD 6.2 milliards afin de financer les opérations des pays et régions durant la période IDA18. Ces ressources s'ajoutent aux ressources concessionnelles normales que les pays recevront dans la période IDA18. Cela les rend particulièrement utiles lorsque les allocations principales de l'ADI sont insuffisantes pour soutenir les initiatives de transformation.

Les crédits SUF sont offerts aux pays d'ADI et aux pays dits « Blend » aux mêmes termes et conditions que les prêts de la BIRD, c'est à dire termes non-concessionnelles.

Éligibilité

Les pays actuellement clients d'ADI qui ont un risque de surendettement faible ou moyen sont éligibles pour accéder à la plateforme SUF IDA18. La mise en œuvre se fera en accord avec la politique non-concessionnelle d'emprunt (NBCP) et les politiques de limite de la dette du FMI. Les pays seuls ainsi que opérations régionales sont éligibles.

Les Crédits SUF IDA18 soutiennent 1) des projets d'investissement, incluant l'utilisation des garanties, 2) le financement de politiques de développement, incluant l'utilisation d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT DDO) et 3) le financement de programme pour des résultats. L'opération proposée devrait être conforme aux priorités stratégiques de l'IDA18 et aux objectifs de la Banque mondiale. Les projets soutenus devraient être de haute qualité et créateur de transformation pour avoir un impact important sur le développement. Les programmes soutenus devraient centrer sur les interventions qui aideront les clients à lever les principales contraintes au développement et à mobiliser le financement privé.

Devise

Les crédits SUF IDA18 sont engagés et remboursables dans les devises suivantes: USD, EUR, GBP et JPY. L'ADI peut également fournir des financements dans d'autres devises qu'elle peut intermédiaire efficacement, devises locales comprises.

Maturité

La maturité maximum est de 35 ans, incluant une période de grâce. L'échéance moyenne de remboursement est de 20 ans.

Calendrier de remboursement

Les bénéficiaires ont le choix entre deux types de calendriers de remboursement :

Calendrier de remboursement lié à l'engagement : le calendrier remboursement commence à la date d'approbation du crédit. Les remboursements du principal sont calculés comme pourcentage du montant total du crédit décaissé et en suspens.

Calendrier de remboursement lié au décaissement : Le calendrier de remboursement est lié aux décaissements actuels. Le montant de décaissement pour chaque semestre est similaire à une autre tranche avec ses propres termes de remboursement (période de grâce, maturité finale, et modèle de remboursement). Le montant de décaissement pour chaque semestre aura les mêmes termes de remboursement.

Les Crédits SUF IDA18 ne sont pas sujets à la clause d'accélération des remboursements.

Profil d'Amortissement

Le bénéficiaire peut personnaliser le calendrier de remboursement de leur crédit en fonction des besoins, tant que cela reste entre les limites de maturité moyenne et de maturité finale.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt comprend un taux de référence et une marge. Le taux de référence varie selon la devise (LIBOR 6 mois pour les crédits en USD, JPY et GBP et EURIBOR pour les crédits en EUR). Deux types de taux sont disponibles : le taux fixe et le taux variable.

Frais

Les frais comprennent une commission d'ouverture et une commission d'engagement.

Conversions du taux d'intérêt et de devise

Les options de conversion du taux d'intérêt et de devise sont définies dans l'accord de crédit et peuvent être exercées à tout moment sur demande du bénéficiaire.

Taux	<p>Le taux d'intérêt est actualisé tous les 6 mois et s'appliquent aux intérêts au début de ces dates. Le taux d'intérêt est sujet à un plancher de zéro pourcent. Le taux de référence est le niveau des taux LIBOR et EURIBOR au début de la période pour la plupart de devises, ou un taux bancaire flottant de référence reconnu des banques commerciales dans le cas d'autres devises. Les bénéficiaires ont le choix entre deux types de marge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La marge fixe</u> est fixe pendant la durée du crédit et est conforme avec la marge fixe de la BIRD • <u>La marge variable</u> conforme avec la marge variable de la BIRD ; actualisée tous les 3 mois et s'applique aux intérêts au début à la Date de Paiement ou immédiatement après la date de calcul.
Frais	<p>La <u>commission d'ouverture</u> de 0,25% du montant du crédit est due dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du projet mais avant le premier retrait du crédit et peut être financé utilisant les produits du crédit. La <u>commission d'engagement</u> de 0,25% est appliquée sur le solde non-décaissé et commence à accumuler 60 jours après la signature.</p>
Limites d'échéance et calendriers de remboursement	<p><u>Limites fixées</u> : L'échéance finale maximale est de 35 ans, période de grâce comprise (durant lequel seuls les intérêts sont payés), et l'échéance moyenne pondérée est au maximum de 20 ans.</p> <p>La possibilité est offerte aux bénéficiaires d'établir un calendrier de remboursement adapté à leurs besoins au moment de la préparation du projet, mais à partir du moment où l'accord de crédit est signé, ce calendrier ne peut être modifié pendant la durée du crédit, sauf dans le cas d'un CAT-DDO pour lequel le calendrier de remboursement peut changer au moment du tirage dans les limites de maturités prévalentes.</p>
Devises	<p><u>Devise d'engagement</u> : Les crédits sont proposés dans la plupart des principales devises (EUR, GBP, JPY, par exemple) et ils peuvent être également proposés dans d'autres devises dont la Banque Mondiale peut assurer l'intermédiation dans de bonnes conditions d'efficacité sur le marché. Les bénéficiaires peuvent contracter des crédits en plusieurs devise.</p> <p><u>Devise de décaissement</u> : Les décaissements peuvent être effectués dans toutes les devises demandées par la bénéficiaire, que l'ADI achète alors et rétrocède à celui-ci aux conditions du marché. Le montant dû au titre du crédit reste toutefois libellé dans la devise d'engagement.</p> <p><u>Devises de remboursement</u> : Les remboursements du principal des crédits et les paiements des intérêts et charges de toute nature doivent être effectués dans la ou les devises d'engagement. La bénéficiaire peut toutefois disposer d'options de conversion monétaire, comme indiqué ci-dessous.</p>
Conversion de devises	<p><u>Montants non décaissés</u> : La bénéficiaire peut convertir tout ou partie des soldes non décaissés de crédits libellés dans l'une des principales devises dans une autre des principales devises dont l'IDA peut assurer efficacement l'intermédiation (voir « Devises d'engagement » ci-dessus).</p> <p><u>Montant décaissés</u> : La bénéficiaire peut convertir tout ou partie des montants décaissés et non remboursés du crédit dans une autre devises, y compris sa devise nationale, sous réserve qu'il existe un marché de swap suffisamment liquide dans cette devise.</p>
Conversion de taux d'intérêt	<p><u>Crédits avec une marge fixe</u> : Le taux du bénéficiaire peut être converti en un taux fixe, et même rétabli par la suite en taux variable. Le bénéficiaire peut exercer ses options à tout moment pendant la durée de vie du crédit, pour tout ou partie du solde décaissé et non remboursé. Un cap ou collar peut aussi être appliqué au taux variable de référence pour un montant à hauteur du montant décaissé et non remboursé.</p> <p><u>Crédits avec une marge variable</u> : La marge variable peut être convertie en une marge fixe mais pas l'inverse. La bénéficiaire peut exercer ses options à tout moment pendant la durée du crédit, pour tout ou un parti du solde décaissé et non remboursé. Le taux de référence applicable au montant décaissé peut être converti en un taux fixe tout en permettant de repasser ultérieurement en un taux de référence variable. Dans ce cas, la marge variable est maintenue. Le taux variable entier peut aussi être converti en un taux fixe après que la marge a été fixée.</p>
Commissions de conversion	<p>L'IDA peut appliquer une ou des commissions de transaction en cas de conversion de devise ou de taux d'intérêt. Pour prendre connaissance des commissions de conversion actuellement applicables, consulter le site web de la Trésorerie (treasury.worldbank.org).</p>
Date de paiement	<p>Le service de la dette est réglé le 1er ou le 15 d'un mois donné, puis tous les six mois, comme décidé par le bénéficiaire lors de la négociation du crédit.</p>
Remboursement anticipé	<p>Les bénéficiaires peut à tout moment rembourser par anticipation tout ou partie du montant décaissé et non remboursé du crédit. Une prime de remboursement anticipé s'applique alors, qui est fonction : i) du coût du redéploiement des fonds remboursés d'avance pour l'ADI; et ii) du prix de dénouement de toute conversion monétaire ou de taux d'intérêt restante, ainsi que de toute commission de transaction applicable pour les montant précédemment convertis.</p>

Les informations ci-dessus ne constituent pas nécessairement un traitement complet des termes et condition de ces crédits. Les bénéficiaires devraient se référer à leurs accords de crédits et aux Condition Générales applicables à leurs crédits individuels.

Contact: Miguel Navarro-Martin, Head of Banking Products, mnavarromartin@worldbank.org, +1 (202) 458-4722.